FINANCES – BUDGET ANNEXE « RÉSIDENCE DES ANGLAISES »
BUDGET PRIMITIF 2024

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE
- 3 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION N° 24-008

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars à 14h00, le Conseil d'Administration du CCAS de Cambrai, dûment convoqué, s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Virginie WIART, Vice-Présidente Déléguée.

Transmis à la Sous-préfecture
Le 3 AVR. 2024

Date de la convocation : le lundi 15 mars 2024.

Nombre de membres en exercice :17

Présents : **9**

Votants : **9**

Présents :
Mme Virginie WIART, Mme Dominique CARDON, Mr Jean-Pierre BAVENCOFFE, Mme Maria-José POMBAL, Mme Florence NOCHELSKI, Mr Jean-Louis DELHAYE, Mme Jocelyne PEYRAT-ARMANDY, Mme Sabine CAGNARD, Mr Alain DELEVALLEE.

Excusés :
Mr François-Xavier VILLAIN, Mme Françoise DEMONTFAUCON, Mme Sylvie LABADENS, Mme Sylviane LIENARD, Mr Marc DERASSE, Mr Michel MAUPRIVEZ, Mme Monique BOUQUIGNAUD, Mme Brigitte BRACQ.

Procurations :

Secrétaire de séance : Blandine LASSERON.

Le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer sur le projet de budget primitif 2024 du Budget Annexe Résidence des Anglaises qui se présente de la manière suivante :

	DEPENSES	**RECETTES**
Section de Fonctionnement	422 027.66	422 027.66
Section d'investissement	88 628.13	88 628.13

Le budget de fonctionnement est fonction de la tarification journalière notifiée par le Département du Nord avec en complément le versement d'un forfait autonomie pour le développement des activités. Les dépenses principales concernent le personnel et les dépenses d'énergie en forte hausse depuis 2023.

Le budget d'investissement concerne le remboursement de l'emprunt, le renouvellement du matériel informatique et bureautique, les stores de la nouvelle véranda et l'aménagement d'un espace poubelle adapté.

Après examen, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le Budget Primitif 2024 du Budget Annexe « Résidence des Anglaises ».

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1
de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le : 03 AVR. 2024
Et publication ou notification du : 03 AVR. 2024

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
59400 CAMBRAI